

# MANDAT DE GESTION LOCATIVE - AVEC GARANTIE DE REVENUS LOCATIFS



Coût : **2.5%TTC** des encaissements (loyers+charges)

- **Une Garantie de paiement des loyers;** assurant la couverture :
  - De l' ensemble des frais de procédure
  - Du quittancement émis et non réglé
  - Durée illimitée
  - Dans la limite d' un plafond de 100 000€TTC par sinistre
  - Quittancement mensuel maximum : 3 000€
- **Une Garantie des détériorations immobilières;** couvrant :
  - Le solde des dégradations imputables au locataire après application de la vétusté.
  - Les frais de procédure
  - Dans la limite d' un plafond de 10 000 €TTC, vétusté déduite
  - Le dépôt de garantie est laissé au bénéfice du bailleur
- Une Garantie d'inoccupation en cas de décès avec préavis non effectuée :
  - 3 mois
- **Protection juridique** pour tout conflit ayant son origine dans l'exécution du contrat de location :
  - Prise en charge des frais et honoraires d'avocat et huissier
  - Dans la limite de 19 452€ TTC par sinistre
- **Option vacance locative** (+2% TTC des encaissements) :
  - Prise en charge de 100% du loyer hors charges
  - durée de 3 mois
  - Franchise d'un mois
- **Option paiement au 1er euro** (+0,5% TTC des encaissements) :
  - En cas d'impayé le 1er mois, paiement du loyer dès l'appel du second terme après déclaration au service contentieux.

**Avantage Fiscal :** déductibilité totale de vos revenus fonciers